

Ligue régionale de natation

Comité directeur du mardi 25 janvier 2022

La réunion a lieu en visioconférence

Ordre du jour :

Incident Extranat lors des interclubs du samedi 20 novembre et dimanche 21 novembre au Port
- auditions de Monsieur Laurent BORDIER, président de l'Asec, et de Monsieur Antoine Le Goff (entraîneur de l'Asec)

PRÉSENT.E.S

Flore ATTYASSE, Frédéric ARNAUD, Mahdia BENHAMLA, Pierre DEBAST, Dominique DERVILLIER, Guilène FAUBOURG, Henri FONTAINE (le président), Thierry GOUPIL, Samuel IDMONT

EXCUSÉE

Julie ABEL

ABSENT

Marc BERTSCH

INVITÉ

Franck SCHOTT (CTS)

Le président ouvre la séance à 18h35

Mahdia Benhamla lit la convocation adressée à Messieurs Laurent Bordier et Antoine Le Goff :

'La Jeanne Natation (LJN), organisatrice des Interclubs qui ont eu lieu les samedi 20 et le dimanche 21 novembre à la piscine Jean Lou Javoy (le Port) a constaté le mercredi 17 novembre qu'entre 20h et 21h30 environ :

- l'entrée d'une tierce personne dans l'interface Extranat permettant de gérer la compétition
- le changement de la date de fin des engagements en ligne
- la prise de contrôle sur la compétition par cette tierce personne avec impossibilité pour la LJN de reprendre la main

Cette intrusion a été effectuée au moyen des "codes Ligue" d'Extranat sans que la Ligue, le CTS, ni la LJN ne soient informés.

La Jeanne Natation a immédiatement alerté le CTS qui a changé les "codes Ligue" et redonné la main au club organisateur.

Mahdia Benhamla, présidente de la LJM, a informé le Comité directeur de la Ligue de ces faits le jeudi 18 novembre.

Ce signalement a été notifié au PV de séance du Comité directeur du jeudi 18 novembre ([accessible sur ce lien](#)).. (...) Dès lors, le Comité directeur de la Ligue souhaite :

- savoir quelles décisions et/ ou sanctions ont été prises au sein de votre club pour empêcher que les faits précités se reproduisent ;
- vous entendre, Monsieur le Président, ainsi que Monsieur Le Goff – personne que votre club semble avoir identifiée comme auteur des faits –, afin d'obtenir toutes les explications et éclaircissements nécessaires sur cet incident

A cette fin, vous êtes convoqués, Monsieur le Président ainsi que Monsieur LE GOFF, le mardi 25 janvier 2022 à 18h30 à la ligue de natation" (**convocation complète en annexe**).

La parole est ensuite donnée au CTS. Il présente le contexte lié aux faits :

- Patrick Dijoux (ex premier vice-président de la ligue) a longtemps été le webmaster de la ligue (gestion informatique des compétitions (ARES), installation/vérification des plaques etc)
- La ligue a ensuite embauché Guillaume Collet afin d'occuper cette fonction
- Lorsque Guillaume Collet a quitté son poste en début 2019, il, y a eu un flottement. J'ai pris la main concernant les règlements de compétition et le reste de l'organisation a été délégué aux clubs pour plus de facilité
- En 2020, en raison de la crise sanitaire, peu de compétitions ont pu se tenir. Elles étaient en socle fédéral avec pour organisateurs le NSDR et l'Asec. J'ai donné les codes Extranat à Etienne Vergnault (NSDR) et Antoine Le Goff (Asec) afin que ces deux personnes aient un accès à la plateforme de la ligue pour les compétitions organisées par leur club, afin de réguler d'éventuelles incohérences liées à l'application Extranat
- Je m'étais basé sur un engagement de confiance et tout se passait effectivement en totale confiance
- Il y a eu ensuite cette histoire du Port. C'est la première fois qu'une histoire de ce genre se produit
- Je n'ai pas d'information sur la raison de l'intervention d'Antoine

La parole est donnée à Antoine Le Goff. Il apporte ses explications :

- J'ai constaté qu'il y avait une incohérence au niveau de la fin des dates d'engagements pour les interclubs et la compétition des remplaçants
- La fin des engagements pour les interclubs était fixée à J-3 et celle de la compétition des remplaçants à J-2
- J'ai cherché à comprendre s'il s'agissait d'une erreur du club organisateur ou d'un paramètre lié au règlement
- Il n'y a pas eu d'intrusion puisque j'avais les accès (à la plateforme – ndlr) et qu'il n'y a pas eu de modification des nageurs
- Qui fallait-il prévenir ? Qui est le référent informatique ?

Le CTS intervient à ce stade : "je suis le référent informatique depuis le départ de Patrick Dijoux"

Antoine Le Goff répond : "je ne le savais pas" et poursuit ses explications :

- Je n'ai pas enlevé la main (à La Jeanne – ndlr)
- J'ai voulu comprendre l'erreur de construction, j'ai mis la fin des engagements à la même date pour les deux compétitions
- Je n'ai pas pu redonner les accès à La Jeanne puisque mon accès a été supprimé (par le CTS sur alerte de La Jeanne – ndlr)

Antoine Le Goff commente ensuite : "cela a eu le mérite de montrer que l'on a des difficultés à savoir qui sont les référents. Il faudrait avoir des référents sur les différents domaines".

Il estime par ailleurs que "il ne faut pas rejeter les gens qui essayent de faire quelque chose" et qu'il "faut arrêter de se tirer dans les pattes par jalousie"

Il ne donne pas de précision sur les motifs de cette jalousie supposée ni sur ses auteurs présumés

Pierre Debast prend la parole : "on a l'impression que la montagne a accouché d'une souris, la question qui se pose est de savoir pourquoi Antoine Le Goff n'a pas immédiatement donné ces explications"

Antoine Le Goff répond : "il y a eu une réunion (à l'initiative de La Jeanne – ndlr) le dimanche et pas le samedi. On était pas obligé de venir, là on a voulu disqualifier les équipes 1eres. C'était quoi l'intérêt de cette réunion ? "

Mahdia Benhamla prend la parole et demande à Antoine Le Goff : "pourquoi ne pas avoir averti La Jeanne, club organisateur, lorsque tu as constaté ce que tu appelles une incohérence ?"

Antoine Le Goff répond : "j'ai cherché à savoir s'il y avait une erreur, pour cela il fallait que je prenne la main"

Mahdia Benhamla reprend la parole : "j'ai entendu la version d'Antoine Le Goff et à ce stade je ne sais pas ce qui se serait passé s'il n'y avait pas eu la suppression de ses accès. Tu as dit que tu ne savais pas qui est le référent informatique, pourquoi tu as cru que c'était toi le référent ?

Antoine Le Goff répond : "il faut trouver des référents au lieu de tirer à boulets rouges sur les personnes qui aident"

Aucune autre explication n'est donnée

Laurent Bordier prend la parole : "je pense aussi que la montagne a accouché d'une souris. Antoine Le Goff a donné ses explications; Il n'y a rien eu. Ce débat est clos, il n'y a rien à faire. Il faut faire en sorte que les compétitions se passent de mieux en mieux". Il ajoute : "il y a un manque de personnels formés".

Leurs auditions terminées, Laurent Bordier et Antoine Le Goff quittent la visioconférence après que le président ait précisé qu'ils seraient informés des suites données à ce dossier

Le CTS reprend la parole : "il serait souhaitable que l'on soit dans une démarche constructive. Il faudrait faire avancer les choses. La ligue ne peut pas tout faire. Elle n'a pas de personnel pour mettre en place les compétitions. Il faut trouver une meilleure manière de fonctionner ensemble, ligue et clubs".

Il ajoute à propos des faits : "pour prendre une décision il vous faudra distinguer le fond et la forme"

Le CTS quitte ensuite la visioconférence

Une discussion s'engage entre les administrateurs.

Pierre Debast : "pourquoi avoir attendu deux mois pour avoir ça, pourquoi ne pas avoir donné les explications de suite, je reste sur ma faim, il n'y a pas eu d'excuses de la part d'Antoine Le Goff"

Dominique Dervillier : "il faut prendre des mesures pour que cela ne se reproduise plus. Il faut aussi informer tous les clubs sur les référents dans les différents domaines"

Thierry Goupil : "il va falloir que la ligue dise très clairement elle fait confiance ou pas à Antoine Le Goff. Si la ligue n'accorde pas sa confiance, il faudra que l'Asec fasse appeler à des compétences extérieures au club puisque nous, (bénévoles de l'Asec – ndlr) nous sommes complètement incompétents en matière de gestion des compétitions"

Mahdia Benhamla : "on ne peut pas prendre de décision à chaud. Je propose que l'on réfléchisse et que l'on se revoit rapidement pour prendre une décision"

Frédéric Arnaud : "si des clubs ont des difficultés à gérer les compétitions, pourquoi la ligue ne recruterait pas une personne qui serait chargée de cela, comme c'était le cas avec Guillaume Collet ?

Actuellement 20% des frais d'engagements sont reversés aux clubs organisateurs. S'ils sont déchargés de la gestion informatique, de la vérification des plaques, on peut décider de prendre une partie de ces 20% pour financer l'emploi de la personne"

L'idée d'embaucher une personne en contrat aidé est débattue.

Il est ensuite décidé à l'unanimité de tenir **un nouveau CD le jeudi 27 janvier à 18h30** pour rendre la décision concernant l'incident Extranat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40

La secrétaire générale
Mahdia Benhamla





Ste Clotilde, le 15 décembre 2021

A l'attention de Monsieur BORDIER
Président de l'ASEC ST PAUL

Réf.: HF/MB/2021-12

Objet : Incident Extranat compétition

Monsieur le Président,

La Jeanne Natation (LJN), organisatrice des Interclubs qui ont eu lieu les samedi 20 et le dimanche 21 novembre à la piscine Jean Lou Javoy (Le Port) a constaté le mercredi 17 novembre qu'entre 20h et 21h30 environ :

- l'entrée d'une tierce personne dans l'interface Extranat permettant de gérer la compétition
- le changement de la date de fin des engagements en ligne
- la prise de contrôle sur la compétition par cette tierce personne avec impossibilité pour la LJN de reprendre la main

Cette intrusion a été effectuée au moyen des "codes Ligue" d'Extranat sans que la Ligue, le CTS, ni la LJN ne soient informés.

La Jeanne Natation a immédiatement alerté le CTS qui a changé les "codes Ligue" et redonné la main au club organisateur.

Mahdia Benhamla, présidente de la LJN, a informé le Comité directeur de la Ligue de ces faits le jeudi 18 novembre.

Ce signalement a été notifié au PV de séance du Comité directeur.

Dans un mail adressé le mercredi 1^{er} décembre au Comité directeur, Thierry Goupil, administrateur de la Ligue, écrit notamment : " pourquoi Antoine Le Goff a-t-il fait ces modifications, il faudra qu'il nous l'explique" (mail complet en annexe).

Ligue de Natation de la Réunion
Maison Régionale des Sports – 20 route Philibert Tsiranana, 97490 Ste Clotilde
Tel : 02.62.41.20.78 – Mail : c-r-n@orange.fr
<http://lareunion.ffnatation.fr/>

Dans un second mail adressé le lundi 6 décembre au Président de la Ligue Thierry Goupil, réitère la même déclaration et précise "ceci est une demande personnelle en tant que membre du comité directeur de la ligue, et une demande officielle de l'ASEC Natation St Paul" (mail complet en annexe).

Cette déclaration réitérée tend à indiquer que votre club a identifié l'auteur de cette intrusion.

Dès lors, le Comité directeur de la Ligue souhaite :

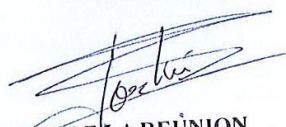
- savoir quelles décisions et/ ou sanctions ont été prises au sein de votre club pour empêcher que les faits précités se reproduisent ;
- vous entendre, Monsieur le Président, ainsi que Monsieur Le Goff – personne que votre club semble avoir identifiée comme auteur des faits -, afin d'obtenir toutes les explications et éclaircissements nécessaires sur cet incident.

A cette fin, vous êtes convoqués, Monsieur le Président ainsi que Monsieur LE GOFF, le mardi 25 janvier 2022 à 18h30 à la ligue de natation.

Recevez, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Président,

Henri FONTAINE



LIGUE DE NATATION DE LA REUNION
Maison Régionale des Sports
20 Route Philibert Tsiranana
97490 SAINTE-CLOTILDE
Tél : 0262 41 20 78

Thierry Goupil lun. 6 déc. 16:39 (il y a 10 jours)

À Secrétariat-Ligue, henri, moi, Flore, Julie, F, Marc, valerie, Dominique, Guilène, samuel, docteur, pierredebast, Franck, Caroline-CRNREUNION

Bonjour a tous,
cette fois, je ne pourrais pas être présent. les deux précédentes convocations sur le même sujet, j'étais disponible, mais là je ne peux pas.

Monsieur Henri Fontaine Président de la Ligue de Natation de la Reunion,

concernant ce qui nous freine, il nous faut remettre en place la commission de discipline, pour se donner les moyens de notre action.

concernant les modifications faites sur extranat . puisque d'après le comité directeur de la ligue, elles n'ont pas avantage les nageurs de l'asec, il n'y a pas tricherie. alors pourquoi antoine legoff a t'il fait ces modifications, il faudra qu'il nous l'explique. dans tous les cas, même s'il a pu mettre en évidence des irrégularités dans l'organisation, la compétition étant sous la responsabilité de la ligue, il aurait du prévenir le juge arbitre. (mais, est il connu de tous avant la compétition). ou le responsable compétition de la ligue, (mais... il n'y en a plus). a défaut, il aurait du prévenir le président. en aucun cas, il n'aurait du se substituer à la ligue en faisant des modifications lui même. je propose que la commission de discipline statue.

mais il y a eu un autre incident concernant les interclubs. sous prétexte de reunion technique, Frederic Delmotte entraineur de la Jeanne Natation, a réuni entraineurs et présidents de clubs pendant les interclubs . c'était en fait, un tribunal populaire, dont il fut le procureur, demandant le déclassement de l'asec pour cause de tricherie. le comité directeur de la ligue ayant décidé que les nageurs n'ont pas triché, il s'agit donc de propos diffamatoires. plusieurs entraineurs et présidents témoins, ont été choqué par ce qui s'y est passé. si Frederic Delmotte était témoin d'anomalies pendant la gestion d'extranat, il devait prévenir le juge arbitre s'il le connaissait , ou le responsable compétition, (mais il n'y en a pas), ou le président, car comme discuté avec fred au dernier cd, c'est la ligue qui est organisatrice et responsable de la compétition. en aucun cas, il n'aurait du se substituer à la ligue en mettant en place lui même un tribunal et en plus diffamer publiquement un club. je propose que la commission de discipline statue. (pour mémoire, on notera que le président de la ligue était là, et a laissé faire).

les nouveaux entraineurs arrivés de métropole ont été stupéfaits par ce qu'ils ont vu, notre réputation est faite.

les entraineurs de l'asec nous ont dit leur crainte d'aller a nouveau en compétition au Port, ils en ont marre de se faire diffamer . si nans mazellier,(7' temps au ranking du 50 mètres NL) est interviewé par les journalistes a l'occasion du meeting, et qu'il explique que son entraineur n'est pas la parce que lui et son club se sont fait

diffamer par l'entraîneur du Port à la dernière compétition au Port, ça va jeter un froid.

la ligue a un problème, trouvez une solution pour que les événements qui se sont passés aux interclubs ne se reproduisent pas, et rassurez nageurs et entraîneurs.

ne rien faire, c'est laisser la situation continuer à se dégrader.

choisir de juger l'un et pas l'autre, c'est ne pas s'élever au dessus des clubs, et aggraver les conflits.

juger les deux, intrusion illégale sur extranat pour l'un, diffamation publique lors des interclubs pour l'autre. c'est affirmer l'autorité de la ligue, et les renvoyer dos à dos, en lançant un message très clair, "c'est à nous de régler les problèmes, pas à vous ».

ceci est une demande personnelle en tant que membre du comité directeur de la ligue, et une demande officielle de l'Asec Natation Saint Paul.

Thierry GOUPIL

Vice-président | ASEC Natation St Paul La Réunion

site: asecnatation.comiti-sport.fr

email: asec.natation.direction@gmail.com

De : **Thierry Goupil** <thierrygoupil@gmail.com>

Date: lun. 6 déc. 2021 à 16:39

Subject: Re: CODIR du 07 décembre 2021

To: Secrétariat-Ligue de natation Reunion <crnreunion@orange.fr>

Cc: henri fontaine <delamo419@gmail.com>, mahdia benhamla <mahdia@ipreunion.com>,

Flore Attyasse <f.attyasse@hotmail.fr>, Julie ABEL <julie.abel@notaires.fr>, F Arnaud

<eulan@wanadoo.fr>, Marc BERTSCH <mabertsch@wanadoo.fr>, valerie kuyten Mathilde

<valeriekuyten@gmail.com>, Dominique DERVILLIER

<d.dervillier.gcs.upac@gmail.com>, Guilène FAUBOURG <gfaubourg@gmail.com>,

samuel idmont <samuel.idmont@orange.fr>, docteur BOIN <docteurboin@orange.fr>,

<pierredebast@yahoo.com>, Franck Schott <franck.schott@gmail.com>, Caroline-

CRNREUNION <c-r-n@orange.fr>

Bonjour a tous,

cette fois, je ne pourrais pas être présent. les deux précédentes convocations sur le même sujet, j'étais disponible, mais là je ne peux pas.

Monsieur Henri Fontaine Président de la Ligue de Natation de la Réunion,

concernant ce qui nous freine, il nous faut remettre en place la commission de discipline, pour se donner les moyens de notre action.

concernant les modifications faites sur extranat . puisque d'après le comité directeur de la ligue, elles n'ont pas avantage les nageurs de l'asec, il n'y a pas tricherie.

alors pourquoi antoine legoff a-t-il fait ces modifications, il faudra qu'il nous l'explique. dans tous les cas, même s'il a pu mettre en évidence des irrégularités dans

l'organisation, la compétition étant sous la responsabilité de la ligue, il aurait du prévenir le juge arbitre. (mais, est il connu de tous avant la compétition).
ou le responsable compétition de la ligue, (mais... il n'y en a plus).
a défaut, il aurait du prévenir le président.
en aucun cas, il n'aurait du se substituer à la ligue en faisant des modifications lui même. je propose que la commission de discipline statue.

mais il y a eu un autre incident concernant les interclubs.
sous prétexte de reunion technique, Frederic Delmotte entraineur de la jeanne natation, a réuni entraineurs et présidents de clubs pendant les interclubs . c'était en fait, un tribunal populaire, dont il fut le procureur, demandant le déclassement de l'asec pour cause de tricherie. le comité directeur de la ligue ayant décidé que les nageurs n'ont pas triché, il s'agit donc de propos diffamatoires. plusieurs entraineurs et présidents témoins, ont été choqué par ce qui s'y est passé.
si Frederic Delmotte était témoin d'anomalies pendant la gestion d'extranat, il devait prévenir le juge arbitre s'il le connaissait , ou le responsable compétition, (mais il n'y en a pas), ou le président, car comme discuté avec fred au dernier cd, c'est la ligue qui est organisatrice et responsable de la compétition.
en aucun cas, il n'aurait du se substituer à la ligue en mettant en place lui même un tribunal et en plus diffamer publiquement un club. je propose que la commission de discipline statue. (pour mémoire, on notera que le président de la ligue était là, et a laissé faire).

les nouveaux entraineurs arrivés de métropole ont été stupéfaits par ce qu'ils ont vu, notre réputation est faites.

les entraineurs de l'asec nous ont dit leur crainte d'aller a nouveau en compétition au Port, ils en ont marre de se faire diffamer . si nans mazellier,(7' temps au ranking du 50 mètres NL) est interviewé par les journalistes a l'occasion du meeting, et qu 'il explique que son entraineur n'est pas la parce que lui et son club se sont fait diffamer par l'entraineur du Port à la dernière compétition au Port, ça va jeter un froid.

la ligue a un problème, trouvez une solution pour que les événements qui se sont passés aux interclubs ne se reproduisent pas, et rassurez nageurs et entraineurs.

ne rien faire, c'est laisser la situation continuer à se dégrader.

choisir de juger l'un et pas l'autre, c'est ne pas s' élever au dessus des clubs, et aggraver les conflits.

juger les deux, intrusion illégale sur extranat pour l'un, diffamation publique lors des interclubs pour l'autre. c'est affirmer l'autorité de la ligue, et les renvoyer dos à dos, en lançant un message très clair, "c'est a nous de régler les problèmes, pas a vous ».

ceci est une demande personnelle en tant que membre du comité directeur de la ligue, et une demande officielle de l'Asec Natation Saint Paul.

Thierry GOUPIL

Vice-président | ASEC Natation St Paul La Réunion

site: asecnatation.comiti-sport.fr

email: asec.natation.direction@gmail.com